

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMED**

Séance du 13 novembre 2020

Présidence : Didier KHELFA

N° 2020 - 34

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités Territoires Innovant des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

L'an deux mil vingt et le 13 novembre à 9h00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Chamas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Par délibération du 14 juin 2018, le SMED13 a adhéré au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovant des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM). Conformément aux statuts de ce syndicat mixte, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront le SMED13 au sein du SICTIAM.

A la suite de l'installation du nouveau comité syndical, et afin de prendre en compte ces changements, il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle désignation des délégués.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2018-07, du 14 juin 2018, portant sur l'adhésion du SMED13 au SICTIAM ;

Vu les statuts du SICTIAM et notamment la nécessité de désigner un délégué suppléant qui représenteront le SMED13 au sein du ce syndicat mixte ;

Considérant qu'au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut décider de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.

Le Comité syndical, après en avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT
- **DESIGNE**, respectivement en qualité de délégué titulaire et de délégué suppléant du SMED13 au sein du comité syndical du SICTIAM :

Délégué titulaire : Didier KHELFA – Président

Délégué suppléant : Christian AMIRATY - Proximité Communale

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier KHELFA

